

*Mission Permanente
de la République du Bénin
Auprès des Nations Unies*



*Permanent Mission of
the Republic of Benin
to the United Nations*

70EME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DEBAT GENERAL DE LA PREMIERE COMMISSION
DESARMEMENT ET SECURITE INTERNATIONALE

INTERVENTION

de

S.E.M. Jean-Francis R. ZINSOU

**Ambassadeur, Représentant Permanent du Bénin
auprès des Nations Unies à New York**

New York, 15 octobre 2015

Monsieur le Président,

Je voudrais avant tout propos vous féliciter pour votre élection à la Présidence de la Première Commission. Cette brillante élection marque la reconnaissance du prestige dont jouit votre Pays au sein des Nations Unies, ainsi que de vos talents et qualités personnels. Le soutien de ma délégation ne vous fera pas défaut dans vos efforts pour rendre fructueuses nos délibérations. Je félicite également les autres membres du Bureau.

Le Bénin s'aligne sur les discours prononcés au nom du Mouvement des Pays Non alignés et du Groupe Africain, respectivement par l'Indonésie et le Nigeria et souhaiterait faire quelques remarques générales complémentaires sur les points inscrits à l'ordre du jour des travaux de la Commission.

Ma délégation a également pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des Rapports du Secrétaire Général sur les différents points sous examen.

Monsieur le Président,

La réalisation d'un monde plus sûr devient plus que jamais un objectif fixé et dont l'atteinte pour les quinze prochaines années devient un impératif assorti d'une obligation de résultat.

Cet impératif est consacré par l'objectif N°16 du Programme de Développement Durable à l'Horizon 2030 ayant trait à la paix et à la sécurité dans la promotion du futur que nous voulons. Cette orientation du nouveau Programme de Développement Durable est une indication claire de la place qu'accordent les Nations Unies et la Communauté internationale à la sécurité et à la paix dans la construction d'ici à 2030, d'un monde qui offre les meilleures opportunités d'épanouissement aux Peuples.

Cet engagement sans équivoque offre une occasion historique sans précédent pour réunir les conditions propices au désarmement nucléaire, à la non-prolifération des armes nucléaires, à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifique, de développement des Etats, ainsi qu'à l'élimination totale de la circulation illicite des armes légères et de petit calibre.

Le nouveau cadre d'action des Nations Unies ainsi mis en avant pour les 15 prochaines années, impose de nouvelles responsabilités au mécanisme de désarmement des Nations Unies. Ses principaux organes sont astreints désormais à la réalisation du consensus nécessaire sur les questions à l'origine des divergences persistant entre les Etats Membres. Ces divergences constituent la raison fondamentale de l'immobilisme déplorable hypothéquant les efforts de la Communauté internationale depuis plusieurs années dans ce domaine.

Il devient donc urgent d'engager des négociations dans le cadre de la Conférence du Désarmement, en vue de l'adoption rapide d'une Convention globale relative aux armes nucléaires interdisant leur détention, leur mise au point, leur transfert et leur emploi ou menace d'emploi ainsi que des engagements concernant la destruction des stocks existants de ces armes. Il devient également impératif que la volonté politique nécessaire se manifeste au sein de la Commission du Désarmement pour des progrès sensibles sur les questions dont elle est saisie.

Monsieur le Président,

Il est alarmant qu'en dépit des préoccupations exprimées à travers les Conférences sur l'impact humanitaire de l'utilisation de l'arme nucléaire, il subsiste encore de milliers d'armes de ce type dans le monde. Des plans de modernisation de ces armes sont toujours en cours d'exécution et la doctrine de dissuasion nucléaire continue d'être un élément majeur de la politique de sécurité de certains Etats.

C'est pourquoi le Bénin salue le rôle central que doit continuer de jouer les Nations Unies sur la promotion du dialogue entre les Etats sur les questions relatives au du désarmement et réaffirme son soutien aux Décisions et Résolutions issues de la commémoration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires.

Cette Journée offre une occasion propice pour davantage sensibiliser les contribuables des pays producteurs de ces armes sur leurs coûts économiques et attirer un peu plus leur attention sur les bénéfices pour le monde entier d'un désarmement général et complet, y compris dans le domaine nucléaire. Les avancées souhaitées dans ce domaine viendront conforter les efforts et les ressources visant la promotion du développement durable inclusif et intégré du monde.

Monsieur le Président,

Le Bénin salue la mise en place des Zones exemptes d'armes nucléaires dans les différentes parties du monde, y compris celle instituée en Afrique avec l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba, toutes choses qui constituent des acquis incontestables dans la mise en œuvre du traité de Non Prolifération Nucléaire.

A cet égard, ma délégation ne peut comprendre le report sine die de la Conférence sur l'instauration d'une Zone exempte d'arme nucléaire au Moyen-Orient. Elle soutient les efforts en cours en vue de lever les divergences et obstacles à la tenue de cette Conférence diplomatique.

Au moment où les groupes extrémistes à l'image de l'Etat Islamique d'Al Qaida et de Boko Haram ne lésinent sur aucun moyen susceptible de leur permettre de perpétrer des atrocités de masse, nous appelons à un renforcement du régime de non-prolifération nucléaire afin d'empêcher les acteurs non-étatiques d'avoir accès au matériel et à la technologie nucléaires. Cela suppose un renforcement de la coopération et de l'assistance internationales ainsi que le respect scrupuleux de la Résolution 1540 du Conseil de Sécurité.

Monsieur le Président,

Le Bénin salue les efforts des Nations Unies pour promouvoir la sécurité sur le continent africain, en particulier l'assistance et l'appui en renforcement des capacités que fournit aux Etats africains, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement basé à Lomé.

Par ailleurs, nous réaffirmons notre attachement au Programme des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre et insistons sur la nécessité de réaliser les efforts significatifs nécessaires en vue de renforcer les capacités des pays africains comme le mien, le Bénin et de leur assurer le transfert des technologies appropriées pour assurer le contrôle efficace, le traçage et le marquage des armes légères et de petit calibre. Ces besoins sont autant de défis que la mise en œuvre du Traité sur le Commerce des Armes contribuera à relever Aussi, saluons –nous son entrée en vigueur.

Je vous remercie.